

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} octobre 2012
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 24 août 2012, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès des Nations Unies**

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a assuré la présidence du Conseil de sécurité au mois de mars 2012. Un récapitulatif des travaux menés par le Conseil a été établi sous ma responsabilité, à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Philip **Parham**



**Annexe à la lettre datée du 24 août 2012 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
durant le mois de mars 2012 sous la présidence
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord**

Introduction

En mars 2012, sous la présidence de Mark Lyall Grant, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès des Nations Unies, le Conseil de sécurité a tenu 16 séances publiques et 16 consultations privées. Le Conseil a adopté deux résolutions et deux déclarations du Président, et publié sept déclarations à la presse.

Exposé du Département des affaires politiques

Le 6 mars, lors de consultations privées, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, s'est adressé aux membres du Conseil dans le cadre de l'exposé de prospective mensuel présenté par le Département des affaires politiques.

S'agissant de la situation dans la République arabe syrienne, le Secrétaire général adjoint a indiqué que les violences se poursuivaient, que des civils continuaient d'être tués et que des milliers de réfugiés syriens affluaient à la frontière libanaise. Il a formé le vœu que le Conseil de sécurité fasse une déclaration pour appuyer l'action de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valérie Amos, ainsi que du nouvel Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, Kofi Annan.

Sur la situation au Mali, le Secrétaire général adjoint a indiqué que la récente intensification des affrontements dans ce pays avait entraîné une dégradation de la situation humanitaire et avivé les tensions politiques. Il a ajouté que de grandes quantités d'armes et de nombreux combattants expérimentés étaient revenus du Liban. Il a également relevé que les tribus touaregs avaient tissé des liens avec des groupes terroristes dans la région. Concernant la situation au Sénégal, il a noté que le premier tour de l'élection présidentielle s'était déroulé dans l'ordre et le calme. Il a précisé que le second tour aurait lieu le 25 mars et que les Nations Unies suivraient l'évolution de la situation.

À propos des Maldives, le Secrétaire général adjoint a fait état de la persistance de frictions politiques. Les deux camps n'ont pas réussi à s'entendre sur une date pour la tenue de nouvelles élections. L'ouverture de la session parlementaire a été perturbée et l'opposition a empêché le nouveau Président de pénétrer dans le bâtiment. Le Secrétaire général adjoint s'est félicité de la nomination de l'Envoyé spécial du Commonwealth, Sir Donald McKinnon. Certains

membres du Conseil ont estimé que la situation interne dans des pays comme le Sénégal et les Maldives n'avait aucune incidence sur la responsabilité du Conseil de maintenir la paix et la sécurité internationales.

S'agissant de la situation au Camp Ashraf en Iraq, le Secrétaire général adjoint a salué la façon dont les autorités iraqiennes avaient géré le premier retrait de ses occupants, mais a indiqué que le deuxième transfert prévu n'avait pas encore pu s'effectuer. Au cours de cet exposé de prospective mensuel présenté par le Département des affaires politiques, plusieurs membres se sont dits favorables à ces séances d'information, mais d'aucuns se sont interrogés sur la forme qu'elles devraient prendre.

Afrique

Guinée-Bissau

Le 28 mars, Le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, Joseph Mutaboba, et de M^{me} Maria Luiza Viotti (Brésil), en sa qualité de Présidente de la Formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, sur la situation dans le pays après le premier tour de l'élection présidentielle tenue le 18 mars. Le Représentant permanent de la Guinée-Bissau a également fait une déclaration au Conseil.

À la suite de cette réunion, le Conseil a publié une déclaration à la presse le 31 mars, dans laquelle il s'est félicité du bon déroulement du premier tour de l'élection présidentielle et a lancé un appel aux partis politiques pour qu'ils participent à une concertation sur les préparatifs du deuxième tour. Il a demandé aux dirigeants politiques et à leurs partisans de faire preuve de modération et de régler leurs différends dans le respect de la Constitution et conformément aux obligations qui leur incombent sur le plan régional. Le Conseil a insisté sur le fait qu'il fallait que les autorités nationales traduisent en justice tous ceux qui ont commis des actes de violence liés aux élections et a réaffirmé que le Gouvernement bissau-guinéen était le premier responsable de la sécurité de sa population durant les élections. Il a engagé les forces de défense et de sécurité à se plier au contrôle et aux ordres des autorités civiles et à respecter l'ordre constitutionnel et l'état de droit. Le Conseil a souligné combien il est important que les élections se déroulent correctement jusqu'au bout si l'on voulait progresser sur le front des priorités en matière de consolidation de la paix en Guinée-Bissau, particulièrement en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre l'impunité et le trafic de drogues, le développement socioéconomique et la poursuite de la concertation nationale concernant la réconciliation. Le Conseil a appelé le Représentant spécial du Secrétaire général à continuer d'exercer ses bons offices à l'appui de l'action menée dans le pays pour tenir dans le calme et la transparence des élections libres et régulières, et a engagé la communauté internationale à aider la Guinée-Bissau à y parvenir.

Libye

Le 7 mars, le Conseil a entendu un exposé et tenu des consultations privées sur la situation en Libye. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ian Martin, a présenté aux membres du Conseil un exposé principalement consacré aux

recommandations du Secrétaire général concernant le renouvellement, pour une nouvelle période de 12 mois, du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Le Représentant spécial a indiqué que, pour s'adapter au contexte libyen, la MANUL s'en tiendrait à une approche souple et que ses cinq priorités seraient la transition démocratique et les processus électoraux, la sécurité publique, la prolifération des armes et la sécurité aux frontières, les droits de l'homme, la justice en période de transition et l'état de droit, et la coordination de l'aide internationale.

Le Premier Ministre libyen, M. El-Keib, s'est également adressé aux membres du Conseil. Il a déclaré que des progrès avaient été accomplis depuis la proclamation de la libération, ajoutant cependant que la Libye devait faire face à un lourd héritage légué par un dictateur qui avait privé le pays de son droit au développement et à la prospérité. Il a indiqué que les défis à relever dans cette période de transition étaient nombreux et que la Libye appréciait le soutien fourni par la communauté internationale. Le Premier Ministre a fait distribuer une lettre adressée au Conseil pour appuyer la prorogation de 12 mois du mandat de la MANUL.

Certains membres du Conseil ont soulevé la question de l'action de l'OTAN en Libye, se référant au rapport de la Commission internationale d'enquête sur la Libye (A/HRC/19/68) qui a fait état de victimes civiles décédées à la suite d'interventions de l'OTAN. Ils ont une nouvelle fois demandé qu'une enquête mandatée par le Conseil de sécurité fasse la lumière sur les allégations de pertes civiles. D'autres membres du Conseil ont relevé que la Commission internationale d'enquête en Libye avait conclu que l'OTAN avait « mené une campagne de haute précision, manifestant la détermination d'éviter des pertes civiles », de sorte qu'ils ne voyaient pas la nécessité pour le Conseil de sécurité d'ouvrir une enquête. Le Premier Ministre a indiqué qu'il ne fallait pas que le sang des Libyens soit utilisé à des fins de propagande politique, que le Gouvernement libyen avait enquêté sur les circonstances entourant la mort de chaque civil libyen et qu'il avait bénéficié de la coopération de l'OTAN. Il a déclaré que cette question ne devait pas être soulevée pour entraver l'action de la communauté internationale ou pour l'empêcher d'intervenir dans d'autres États où les gens sont massacrés par leurs propres dirigeants.

En séance privée, les membres du Conseil ont pour la plupart axé leurs interventions sur le renouvellement du mandat de la MANUL. Ils ont exprimé leur soutien au Représentant spécial du Secrétaire général et attiré l'attention sur la nécessité d'un processus de réconciliation nationale en Libye. Ils ont déclaré que le traitement des détenus constituait à leurs yeux une préoccupation majeure. Certains membres ont indiqué, dans la perspective du processus électoral, que la participation des femmes était essentielle. La question du traitement des travailleurs migrants a aussi été soulevée.

Le 12 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2040 (2012), aux termes de laquelle il a prorogé le mandat de la MANUL pour une nouvelle période de 12 mois. Ce mandat prévoit notamment d'appuyer les efforts libyens en vue de gérer la transition démocratique, de promouvoir l'état de droit et veiller au respect et à la défense des droits de l'homme, de rétablir la sécurité publique, de lutter contre la prolifération illicite des armes, de sécuriser et contrôler les frontières de la Libye, et de coordonner et faciliter l'aide internationale en renforçant également les

capacités du Gouvernement. À l'issue du vote, le représentant de la Libye a fait une déclaration dans laquelle il s'est félicité du renouvellement du mandat de la MANUL pour une année supplémentaire.

Sierra Leone

Le 22 mars, le Conseil a entendu des exposés du Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, Michael von der Schulenburg, de M. Guillermo Rishchynski (Canada), en sa qualité de Président de la Formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, et du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de Sierra Leone, Joseph B. Dauda, sur la situation dans le pays. Certains membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les importations d'armes lourdes destinées à la police militaire en Sierra Leone, ainsi que par le durcissement de ton entre les partis politiques. D'aucuns ont indiqué qu'il était important que les autorités nationales règlent ces problèmes et instaurent des mesures de confiance avant la tenue des élections au mois de novembre. Le Conseil a décidé de publier une déclaration dans laquelle sa présidente a pris note des progrès que la Sierra Leone avait accomplis jusqu'alors sur la voie de la consolidation de la paix et a invité les partis politiques à continuer de participer à un dialogue franc et ouvert propre à créer un climat propice à la tenue des élections. Le Conseil a également souligné la contribution positive qu'avait apportée le Représentant exécutif sortant et a demandé au Secrétaire général de nommer rapidement son successeur.

Somalie

Le 5 mars, le Conseil a tenu un débat public sur la Somalie présidé par le Ministre britannique pour l'Afrique, Henry Bellingham. Le Secrétaire général et son Représentant spécial pour la Somalie, Augustine Mahiga, ont présenté un exposé aux membres du Conseil sur l'évolution récente de la situation, notamment la Conférence de Londres sur la Somalie qui s'est tenue le 23 février.

Plusieurs intervenants ont souligné combien il était important que les parties prenantes somaliennes mettent en place des institutions représentatives qui puissent prendre le relais des institutions fédérales de transition en août 2012. D'aucuns ont insisté sur le fait que la communauté internationale se devait d'apporter un soutien technique et financier à cet effet. Les intervenants se sont félicités de l'adoption de la résolution 2036 (2012) relative au soutien apporté à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et ont demandé que ses effectifs puissent être rapidement portés au niveau autorisé. De nombreux appels ont par ailleurs été lancés pour encourager de nouveaux donateurs à contribuer à l'AMISOM. Les intervenants ont salué la création, lors de la Conférence de Londres, du Fonds de stabilité pour la Somalie, et ils ont été plusieurs à insister sur la nécessité d'axer plus particulièrement les efforts sur les secteurs de la sécurité et de la justice. Ils ont également indiqué que la communauté internationale devait continuer de fournir une aide humanitaire à la Somalie.

Le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2012/4) dans laquelle il s'est félicité de la tenue, le 23 février, de la Conférence de Londres sur la Somalie, a approuvé pleinement le communiqué issu de cette conférence, et a

souligné sa détermination à soutenir le peuple somalien en ce qu'il fait pour instaurer la paix et la stabilité dans ce pays.

Somalie/Érythrée

Le 28 mars, le Président du Comité créé par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, M. Hardeep Singh Puri, a présenté aux membres du Conseil, en séance privée, un exposé consacré aux travaux du Comité et au dernier rapport du Groupe de contrôle concernant notamment les activités des Chabab et les possibles violations de l'embargo sur les armes. Il a noté que le Groupe de contrôle avait fait état d'un manque de coopération du Gouvernement érythréen. Les membres du Conseil se sont dits inquiets de la présence de Chabab dans le Nord de la Somalie et préoccupés par les liens qu'ils entretiendraient avec Al-Qaïda. Ils ont appelé à de nouvelles avancées politiques en Somalie et ont également demandé à l'Érythrée de coopérer avec le Groupe de contrôle dans l'exercice de son mandat.

Soudan du Sud/Soudan

Le 6 mars, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2012/5) invitant le Soudan et le Soudan du Sud à mettre fin aux violences dans les zones frontalières et à s'abstenir d'apporter tout soutien à des forces supplétives, à coopérer pleinement avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour régler tous les problèmes de fond qui les opposent encore, et à s'employer à assurer la coexistence de deux États viables tournés vers la gouvernance démocratique, le respect des droits de l'homme et le développement économique. Le Conseil s'est par ailleurs déclaré profondément préoccupé par le conflit dans les États soudanais du Nil Bleu et du Kordofan méridional. À l'issue de l'adoption de la déclaration du Président, les représentants du Soudan et du Soudan du Sud se sont adressés aux membres du Conseil et ont indiqué l'un comme l'autre que leurs gouvernements étaient disposés à œuvrer pour un règlement pacifique des différends qui subsistent entre eux.

Le 15 mars, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Soudan du Sud, Hilde Johnson, a présenté un exposé au Conseil sur l'évolution récente de la situation dans ce pays. Elle a principalement évoqué les violences interethniques, la question du désarmement dans l'État de Jonglei, l'arrêt de la production pétrolière et la détérioration de la situation humanitaire. Le Secrétaire général adjoint pour les opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a également pris la parole pour informer le Conseil de l'issue des pourparlers entre le Soudan et le Soudan du Sud qui se sont déroulés à Addis-Abeba le 13 mars. Les membres du Conseil ont rendu hommage à l'intense travail réalisé par la Représentante spéciale. Ils ont fait part de leurs préoccupations face aux tensions nord-sud et aux conséquences de l'arrêt de la production de pétrole, mais ont prudemment salué les accords qui ont été conclus concernant le statut des ressortissants de chacun des deux États et la délimitation de la frontière.

Le 21 mars, le Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005), Néstor Osorio, a remis au Conseil le rapport trimestriel du Comité. Il a rendu compte des initiatives que ce dernier avait accepté d'engager pour faire suite aux recommandations énoncées dans le rapport final du Groupe d'experts. Plusieurs membres du Conseil ont souligné la nécessité d'obtenir davantage d'informations de

la part du Gouvernement du Soudan concernant l'attaque menée le 10 octobre 2011 contre la MINUAD dans le camp de personnes déplacées de Zam Zam. D'autres se sont déclarés particulièrement préoccupés par les activités du Fond révolutionnaire soudanais et ont suggéré au Comité d'envisager des mesures restrictives. Les membres du Conseil ont examiné la question de la publication du rapport du Groupe d'experts. Certains ont fait valoir qu'il devait paraître en temps voulu, dans un souci de transparence; d'autres ont émis des réserves quant au contenu du rapport.

Région du Sahel

Le 13 mars, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence a présenté au Conseil, au cours de consultations privées organisées par vidéoconférence, un exposé sur la situation humanitaire au Sahel. Elle a évoqué la crise alimentaire et nutritionnelle qui se développe dans la région; elle en a souligné les causes et insisté sur la nécessité d'agir rapidement. Elle a fait état de la visite qu'elle a effectuée en février dans la région, conjointement avec l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, Helen Clark, et de leur sentiment commun qu'il convient de trouver des solutions régionales intégrées pour répondre aux besoins humanitaires les plus pressants, s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et renforcer la capacité de récupération des populations. La Secrétaire générale adjointe a également évoqué le conflit interne au Mali et la situation qui en résulte pour les réfugiés. Les membres du Conseil ont entendu avec intérêt son exposé et le compte rendu de sa visite au Niger, et se sont accordés à dire qu'il convenait de mettre en place, pour la région du Sahel, des approches globales et intégrées sur le plan humanitaire et en matière de développement. Ils sont également convenus de reprendre les discussions sur un projet de déclaration à la presse.

Paix et sécurité en Afrique

Le 26 mars, le Conseil a examiné le point intitulé « Paix et sécurité en Afrique » et adopté une déclaration de son président (S/PRST/2012/7) concernant la situation au Mali et dans la région du Sahel. Dans cette déclaration, le Conseil s'est dit préoccupé par la situation humanitaire et l'insécurité dans la région, que viennent compliquer la présence de groupes armés ainsi que la prolifération d'armes. Il a condamné le fait que certains éléments des forces armées maliennes aient pris le pouvoir par la force et demandé le rétablissement de l'ordre constitutionnel à la faveur du dialogue politique qui s'impose. Il a engagé la communauté internationale à apporter son soutien au règlement de la crise au Mali et dans la région du Sahel en se fondant sur une stratégie intégrée visant à répondre aux besoins immédiats et aux besoins à long terme.

Europe

Chypre

Le 29 mars, le Conseil a entendu, dans le cadre de consultations privées, un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Alexander Downer, concernant l'état actuel des pourparlers sur Chypre. Il a indiqué que les progrès accomplis depuis la deuxième série de négociations à Greentree avaient été « minimes » et attiré l'attention sur le risque qu'une conférence multilatérale ne

vienne réduire à néant les avancées marquées au cours des quatre dernières années. Il rencontrera le Secrétaire général le 19 avril et lui exposera ses recommandations quant à l'avenir de sa mission de bons offices.

Moyen-Orient

Yémen

Le 7 mars, le Conseil a entendu, dans le cadre de consultations privées, un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar. Ce dernier a insisté sur la nécessité de faire avancer la transition politique et en a précisé les grandes étapes à venir. Les membres du Conseil se sont félicités de l'intérêt que le Secrétaire général continuait de porter au Yémen; certains se sont déclarés favorables à l'ouverture d'un modeste bureau à Sanaa pour soutenir le processus de transition.

Le 29 mars, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2012/8) consacrée au Yémen, dans laquelle il a souligné les progrès accomplis jusque-là dans le processus de transition, a indiqué quelles en seraient les prochaines étapes majeures, notamment la tenue d'une conférence de dialogue national, et a salué l'intention du Secrétaire général d'envoyer au Yémen une petite équipe d'experts suivre la mise en œuvre de la transition.

Liban

Le 21 mars, le Conseil a entendu un exposé du Coordonnateur spécial du Secrétaire général pour le Liban, Derek Plumbly, sur la résolution 1701 (2006). Celui-ci a indiqué que la situation dans la République arabe syrienne continuait d'affecter le Liban, ainsi qu'en témoignaient la mort de plusieurs personnes à la frontière syrienne et l'afflux croissant de réfugiés. La démarcation de la Ligne bleue s'est poursuivie durant la période considérée. M. Plumbly a appelé à la reprise du dialogue national, a demandé à Israël de se retirer de la partie nord de Ghajar et a plaidé pour un démantèlement des bases du Front populaire pour la libération de la Palestine – Commandement général et du Fatah al-Intifada au Liban. Les membres du Conseil ont pour la plupart approuvé l'appréciation portée par le Secrétaire général et ont vivement souhaité que de nouvelles avancées puissent être réalisées.

Situation au Moyen-Orient : défis et opportunités

Le 12 mars, le Conseil a tenu un débat public au niveau ministériel placé sous le thème de « La situation au Moyen-Orient ». Présidé par le Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, William Hague, ce débat a par ailleurs réuni les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, du Guatemala et du Portugal. Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général.

Le Secrétaire général est revenu sur les événements marquants qui se sont déroulés en Égypte, en Libye, en Tunisie et au Yémen, et qui ont transformé la région. Il a souligné que cette transition, spontanée et d'origine interne, s'était toutefois accompagnée de souffrances considérables et avait entraîné la perte de vies humaines. Il a mis en avant cinq principes concernant le Printemps arabe, à savoir que : i) les dirigeants de la région devaient engager des réformes dignes de ce nom

ou s'effacer devant ceux qui étaient prêts à agir en ce sens; ii) il fallait avoir pour objectif de créer des sociétés pluralistes qui protègent les droits des minorités; iii) les femmes constituaient un ressort essentiel du processus de transformation dans toute la région et étaient en droit de prendre des décisions touchant à l'avenir politique de ces pays en transition; iv) des perspectives d'avenir devaient être offertes aux jeunes – il faudrait créer 50 millions d'emplois dans la région au cours des 10 prochaines années; et v) la réalisation pleine et entière du processus de changement qui s'opérait au Moyen-Orient passait par la paix entre Israël et la Palestine. La fin des tensions suscitées par les préoccupations relatives au programme nucléaire de la République islamique d'Iran permettrait également d'améliorer la situation dans la région.

Concernant la République arabe syrienne, le Secrétaire général a indiqué que ce qui était initialement un appel pacifique à la liberté s'était mué en une spirale de violence et d'incertitude. Le Gouvernement syrien, incapable d'assumer sa responsabilité de protéger son peuple, avait au contraire lancé des assauts militaires dans plusieurs villes contre ses propres concitoyens, en recourant à un usage excessif de la force. Le Secrétaire général a attiré l'attention sur le fait que la Commission d'enquête internationale sur la République arabe syrienne avait conclu que les forces gouvernementales syriennes avaient commis des violations généralisées, systématiques et flagrantes des droits de l'homme qui constituaient des crimes contre l'humanité. Il a indiqué que l'Envoyé spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, Kofi Annan, s'était entretenu dans le détail et en toute franchise avec le Président Bashar al-Assad les 10 et 11 mars. L'Envoyé spécial conjoint avait présenté diverses propositions concrètes afin de mettre un terme à l'effusion de sang et d'engager un processus politique mené par la Syrie. Le Secrétaire général a invité le Conseil de sécurité à rester fermement uni derrière l'appel demandant la fin de la violence et le soutien de la mission de l'Envoyé spécial conjoint. Il s'est félicité des initiatives qui avaient été prises récemment par la Fédération de Russie et la Chine, notamment auprès de la République arabe syrienne et de la Ligue des États arabes. Il a déclaré espérer que le Conseil parviendrait à s'entendre sur une résolution de consensus qui enverrait un signal traduisant la fermeté de sa détermination.

S'agissant du Printemps arabe, les membres du Conseil se sont pour la plupart réjouis de ces mouvements positifs, nés localement, dont la région a été le théâtre et ont souligné qu'il convenait d'apporter une aide internationale appropriée aux pays en transition. Ils ont insisté sur le fait qu'il était important que les pays concernés gardent la mainmise sur le changement, que celui-ci ne pouvait être dicté ou imposé de l'extérieur, et que les réformes économiques et politiques devaient aller de pair. Beaucoup ont indiqué que le processus engagé dans la région ne pourrait véritablement aboutir sans un règlement durable de la question palestinienne. À propos de la République arabe syrienne, les membres du Conseil se sont dit, dans leur grande majorité, profondément préoccupés par la détérioration de la situation et ont indiqué que le temps était venu pour le Conseil de parler d'une seule voix sur ce problème. Un membre du Conseil a déclaré que le Gouvernement syrien portait indubitablement « une lourde responsabilité » dans la situation actuelle, mais qu'il « combattait également des groupes armés et Al-Qaïda ».

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 27 mars, le Conseil a tenu sa réunion mensuelle sur le Moyen-Orient. Il a entendu, en séance publique, un exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, Robert Serry. Il a ensuite examiné plus avant la question dans le cadre de consultations privées.

Le Coordonnateur spécial a fait état d'une combinaison dangereuse de facteurs sur le terrain – absence d'avancées politiques, instabilité et violence – et d'une situation de plus en plus précaire pour l'Autorité palestinienne. Il a indiqué que les parties n'avaient toujours pas trouvé de terrain d'entente pour reprendre des négociations directes. Or un vide politique prolongé pourrait mettre en péril les acquis obtenus dans l'édification de l'État palestinien, vide qui pourrait laisser place à des tendances négatives. M. Serry a estimé qu'il était essentiel que le Quatuor prenne ses responsabilités lors de sa réunion du 11 avril et fasse en sorte que les efforts collectifs s'emploient à remédier au manque de confiance et à l'absence de progrès quant au fond.

En séance privée, le Coordonnateur spécial a déclaré que la situation n'évoluait guère, que les positions des parties étaient très éloignées et que l'heure était de plus en plus à l'incertitude. Il lui paraissait exclu que les négociations puissent reprendre sérieusement avant la fin de l'année. L'objectif, d'ici là, devrait être de maintenir l'Autorité palestinienne à flot. Toute la difficulté pour le Quatuor, le 11 avril, serait de définir la voie à suivre pour préserver les chances d'une solution prévoyant l'existence de deux États. Le Coordonnateur spécial s'est dit préoccupé par le fait que les principes sur lesquels elle reposait étaient battus en brèche, précisant qu'il convenait d'agir pour assurer la survie d'une telle formule. Certains membres ont affirmé que le Conseil devrait inciter les parties à renouer le dialogue et à prendre des mesures tangibles pour améliorer le climat, et ont indiqué qu'une visite du Conseil de sécurité, qui se rendrait à la fois en Palestine et en Israël, pourrait être utile. D'autres ont regretté que le Conseil ne soutienne pas suffisamment le Quatuor dans sa délicate mission. Plusieurs membres ont également condamné les tirs de roquettes effectués sans discernement sur le sud du territoire israélien depuis Gaza.

Les membres du Conseil ont pour la plupart déploré l'absence d'avancées. Beaucoup ont indiqué que le temps pressait pour la formule des deux États et qu'il fallait que le Quatuor intensifie ses efforts, notamment en définissant la voie à suivre le 11 avril.

Le 1^{er} mars, le Conseil a adopté une déclaration à la presse sur l'accès à la République arabe syrienne à des fins humanitaires. Le Conseil s'est déclaré profondément déçu que la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence n'ait pas été autorisée par le Gouvernement syrien à se rendre dans le pays en temps opportun, malgré des demandes répétées et des contacts diplomatiques intenses pour obtenir l'approbation de la Syrie. Il a demandé instamment aux autorités syriennes d'accorder à la Coordonnatrice un accès immédiat et sans restriction à ce pays. Il a déploré la détérioration rapide de la situation humanitaire, notamment le nombre croissant de civils affectés, la précarité de l'accès à des services médicaux appropriés et les pénuries de vivres, notamment dans les zones touchées par les combats et la violence telles que Homs, Hama,

Deraa et Idlib. Il a en outre exhorté les autorités syriennes à autoriser le personnel humanitaire à accéder immédiatement, sans restriction et sans entrave à toutes les populations ayant besoin d'une assistance, conformément au droit international et aux principes régissant l'assistance humanitaire. Il a par ailleurs engagé toutes les parties présentes dans le pays, en particulier les autorités syriennes, à coopérer pleinement avec les Nations Unies et les organisations humanitaires compétentes pour faciliter la fourniture d'une assistance humanitaire et permettre l'évacuation des blessés des zones affectées.

Le 16 mars, le Conseil a tenu des consultations sur la situation dans la République arabe syrienne. L'Envoyé spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, Kofi Annan, a présenté un exposé au Conseil par vidéoconférence. Il a déclaré s'être entretenu par deux fois avec le Président al-Assad et lui avoir parlé en toute franchise. Le recours à la force ne ferait qu'accentuer la crise et alimenter le radicalisme. La priorité immédiate devait être de faire cesser la violence et d'instituer un mécanisme de surveillance mis en place par l'ONU.

L'Envoyé spécial conjoint a exposé dans les grandes lignes la proposition en six points qu'il a soumise au Président al-Assad le 11 mars : i) s'engager à collaborer avec l'Envoyé spécial conjoint dans le cadre d'un processus politique ouvert, dirigé par les Syriens, de façon à répondre aux aspirations et préoccupations légitimes du peuple syrien – le Président al-Assad devrait désigner un interlocuteur disposant des pouvoirs nécessaires lorsque l'Envoyé spécial conjoint en ferait la demande; ii) s'engager à cesser les combats et à assurer de toute urgence, sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies, un arrêt effectif de toutes les formes de violence armée par toutes les parties – le Gouvernement syrien devrait mettre immédiatement fin aux mouvements de troupes en direction des agglomérations, cesser d'utiliser des armes lourdes en ces lieux et commencer à retirer les troupes « concentrées » dans les agglomérations et alentour; pendant que ces mesures seraient appliquées sur le terrain, l'Envoyé spécial conjoint a promis de s'employer à ce que l'opposition et « tous les éléments concernés » prennent le même engagement; iii) assurer l'acheminement de l'aide humanitaire en temps voulu; iv) en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), accélérer et multiplier les mesures d'élargissement de personnes arbitrairement détenues, communiquer sans tarder au CICR une liste de tous les lieux de détention et prendre des dispositions en vue d'assurer l'accès à ces lieux, et répondre rapidement à toutes les demandes écrites d'information du CICR; v) assurer aux journalistes la liberté de circulation sur tout le territoire de la République arabe syrienne et mettre en place une politique de visas non discriminatoire à leur égard; vi) respecter la liberté d'association et le droit de manifester pacifiquement, « garantis par la loi ».

L'Envoyé spécial conjoint a indiqué que la réponse initiale que lui avait adressée le Gouvernement syrien le 13 mars avait été « décevante ». Le 14 mars, il a reçu une nouvelle communication, aux termes de laquelle le régime acceptait de se fixer pour objectif de faire cesser la violence et exprimait le souhait de discuter des points de détail et des modalités pour y parvenir. Il a déclaré qu'il poursuivrait sans attendre ces discussions dans les jours suivants et dépêcherait à cet effet une équipe technique à Damas.

Il a invité le Conseil à exercer une « pression soutenue » et à faire preuve d'unité pour appuyer ses efforts : plus le message collectif serait clair, plus grandes seraient les chances de voir la dynamique changer.

L'Envoyé spécial conjoint a également informé le Conseil des contacts qu'il avait pris dans la région (Ankara, Le Caire, Doha) ainsi qu'avec l'opposition. Il a fait état de la nécessité pour cette dernière de se regrouper, ajoutant que le volet politique était légèrement plus facile à traiter.

Le Conseil a déclaré, à l'unanimité de ses membres, qu'il soutenait sans réserve l'Envoyé spécial conjoint et l'approche choisie par celui-ci, ce dont le Président du Conseil a fait part à la presse à l'issue de la réunion.

Le 21 mars, le Conseil a adopté et publié une déclaration de son président (S/PRST/2012/6), dans laquelle il s'est dit extrêmement préoccupé par la détérioration de la situation dans la République arabe syrienne. Le Conseil a réaffirmé son profond attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale du pays ainsi qu'aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le Conseil s'est félicité de la nomination de l'Envoyé spécial conjoint et a apporté son plein appui aux efforts menés par ce dernier pour faire cesser immédiatement toutes violences et violations des droits de l'homme, donner accès aux organisations humanitaires et faciliter la transition politique dirigée par les Syriens vers un régime politique démocratique et pluraliste. Le Conseil a indiqué souscrire sans réserve à la proposition préliminaire en six points soumise par l'Envoyé spécial conjoint aux autorités syriennes, et invité le Gouvernement et l'opposition syriens à œuvrer de bonne foi avec lui pour trouver un règlement pacifique de la crise syrienne et à appliquer intégralement et immédiatement sa proposition préliminaire en six points. Dans sa déclaration, le Conseil a par ailleurs prié l'Envoyé spécial conjoint de le tenir informé, régulièrement et en temps opportun, de l'évolution de sa mission, précisant qu'il envisagerait, à la lumière de ces rapports, toute autre mesure qu'il jugerait appropriée.

Le 21 mars, le Conseil a adopté une déclaration à la presse, dans laquelle il a condamné avec la plus grande fermeté les attentats terroristes perpétrés à Damas, les 17 et 19 mars, et à Alep, le 18 mars.

Asie

Afghanistan

Le 20 mars, le Conseil a tenu un débat sur la situation en Afghanistan, au cours duquel il a examiné le rapport du Secrétaire général consacré à cette question et à ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2012/133). Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Ján Kubiš, a présenté un exposé au Conseil. Il a indiqué que la transition en matière de sécurité suivait son cours dans le droit-fil de son objectif et que les Forces nationales de sécurité afghanes s'avéraient être à la hauteur de la tâche. Il a ajouté que les Afghans avaient clairement exprimé leur profonde aspiration à la paix. Le dialogue avec les Afghans appuyé par la MANUA avait montré que la corruption, l'absence de justice et l'abus d'autorité étaient considérés par beaucoup comme le plus grand problème rencontré par la

population, auquel s'ajoutait l'absence de perspectives d'emploi pour les jeunes vivant dans les zones urbaines. Pratiquement tout le monde reconnaissait l'utilité de l'action menée par les Nations Unies et la MANUA.

Le Représentant spécial a souligné que la transition supposait que les Afghans fassent rapidement la preuve de leur capacité à prendre en main leur destinée, à exercer leur sens des responsabilités en matière de gouvernance, de prééminence du droit, de justice et de développement, et à combattre la corruption. Il a également indiqué qu'il était essentiel d'intensifier la lutte contre la production et le trafic de stupéfiants, étant donné que la culture du pavot et la production d'opium progressaient, ce qui faisait peser une menace plus lourde sur la sécurité, la stabilité, le développement et la gouvernance en Afghanistan et dans la région. Rappelant les engagements mutuels pris par la communauté internationale et par l'Afghanistan lors de la Conférence de Bonn en décembre 2011, il a dit attendre avec impatience le Sommet de l'OTAN consacré à la sécurité qui aurait lieu à Chicago en mai, la réunion ministérielle sur la coopération régionale qui se déroulerait à Kaboul en juin et la conférence prévue à Tokyo en juillet, précisant que des avancées devraient être réalisées d'ici là concernant la gouvernance. Il a relevé que nombre de ses interlocuteurs afghans mettaient l'accent sur l'élection présidentielle de 2014. Ce scrutin était un processus afghan qui devait être géré par des instances afghanes. Pour que les résultats des élections ne soient pas contestés, il fallait renforcer et améliorer le processus électoral en Afghanistan, ce qui passait notamment par une réforme électorale. Les Nations Unies pourraient jouer ici un rôle d'appui, à la demande des autorités afghanes.

Le Représentant spécial a évoqué les efforts déployés sur la question des droits de l'homme en Afghanistan, constatant toutefois que les violences faites aux femmes et aux filles restaient largement répandues. Il a noté que le nombre de victimes civiles avait augmenté pour la cinquième année consécutive en 2011, la hausse observée au cours de la dernière année étant due à la multiplication des pertes civiles imputables aux forces hostiles au Gouvernement. Le processus de paix naissant devait être conduit par les Afghans et faire réellement en sorte de n'exclure personne; la paix ne saurait se faire au détriment des acquis obtenus au cours des 10 dernières années. Le Représentant spécial a observé qu'il avait été demandé à maintes reprises que la MANUA continue d'appuyer le Haut Conseil pour la paix et recoure à ses bons offices et services pour contribuer à la paix et à la réconciliation. Une autre de ses priorités était de veiller à une plus grande cohérence des efforts des Nations Unies et de faire en sorte qu'ils privilégient les résultats, qu'ils soient transparents, et qu'ils s'avèrent efficaces par rapport à leur coût.

Le 22 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2041 (2012) portant prorogation jusqu'au 23 mars 2013 du mandat de la MANUA. Tenant pleinement compte du processus de transition, il a, dans ce texte, marqué son soutien à l'appropriation et à la prise en charge par l'Afghanistan de la conduite des activités liées à la sécurité, à la gouvernance et au développement. La MANUA a été invitée, dans le cadre de son mandat, à apporter son appui au Gouvernement afghan, en s'attachant notamment à promouvoir une plus grande cohérence au niveau de l'aide offerte, à poursuivre la coopération avec la Force internationale d'assistance à la sécurité et le Haut Représentant civil de l'OTAN afin d'optimiser la coordination entre civils et militaires, à prêter ses bons offices, si le Gouvernement afghan le demande, aux efforts de paix et de réconciliation, et à apporter un appui aux élections et au processus électoral ainsi qu'à la coopération régionale. Le Conseil a

par ailleurs demandé à la MANUA et au Représentant spécial, forts des compétences de l'équipe de pays des Nations Unies, d'assurer une présence continue en Afghanistan et d'appuyer les efforts visant à améliorer la gouvernance et l'état de droit, à promouvoir les droits de l'homme et à coordonner l'aide humanitaire. Le Conseil a souligné qu'il importait de poursuivre la lutte contre les activités terroristes et de s'attaquer à la production, au trafic et à la consommation de stupéfiants.

Amériques

Haïti

Le 8 mars, le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, Mariano Fernandez, a présenté au Conseil un exposé sur le récent rapport du Secrétaire général (S/2012/128) consacré notamment à la situation dans ce pays et aux activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Il a évoqué les difficultés et l'extrême pauvreté dont souffrent actuellement les Haïtiens. Il a indiqué que les dirigeants politiques ne se montraient pas disposés à accepter un compromis pour faire avancer les choses et la récente démission du Premier Ministre, Garry Conille, quatre mois à peine après son entrée en fonction, était préoccupante. Le Représentant spécial a exhorté le Président et le Parlement haïtiens à désigner et confirmer rapidement un nouveau Premier Ministre. Sur une note plus positive, il s'est réjoui de l'installation, après cinq ans d'attente, d'une Cour suprême dotée de tout le personnel nécessaire. Concernant la police, il a précisé que l'effectif de la force de Police nationale s'établissait à 10 000 personnes, mais que, pour un pays de 10 millions d'habitants, cela n'était pas suffisant. La situation n'ayant guère progressé jusqu'ici, il a appelé les autorités haïtiennes à faire preuve d'une plus grande volonté politique pour rajeunir la Police nationale.

Le Conseil a fait sien l'appel lancé par le Représentant spécial aux dirigeants politiques pour qu'ils travaillent ensemble dans un esprit de compromis.

Le 15 mars, les membres du Conseil se sont réunis en séance privée pour procéder à un échange de vues et formuler des observations sur la visite que le Conseil de sécurité a effectuée en Haïti du 13 au 16 février. La présidence britannique a transmis au Secrétaire général, ainsi qu'il le lui avait été demandé, les positions du Conseil en la matière.

Questions thématiques

Opérations de maintien de la paix

Le 26 mars, le Conseil a tenu des consultations sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, et la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Susanna Malcorra, ont présenté des exposés en séance publique avant que le Conseil ne se retire pour discuter dans le cadre de consultations privées. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a indiqué que la consolidation de la paix représentait un « effort générationnel » pour aider les pays qui sortent d'un conflit à préserver un niveau suffisant de stabilité et de sécurité sans avoir recours à une opération de maintien de la paix. Les forces de maintien de la

paix doivent avoir pour mission de stabiliser le pays, mais aussi de contribuer à construire une paix durable. Les opérations de maintien de la paix doivent permettre de recenser, dès le déploiement de ces forces dans un pays, les priorités qui sont les siennes en matière de consolidation de la paix. La transition ne peut simplement consister à réduire les effectifs militaires; le retrait doit se faire progressivement, en évaluant la capacité du pays d'accueil à assumer ses responsabilités et en tenant compte de la façon dont l'opinion publique perçoit les choses. Des objectifs intermédiaires doivent être fixés pour mesurer l'évolution de la situation. Il faut procéder à des examens réguliers des mandats pour tenir compte des rôles de l'ONU et des partenaires ne faisant pas partie du système des Nations Unies, ainsi que de leurs contributions à l'instauration de la paix. Il faut nouer très tôt des contacts avec tous les acteurs pour déterminer les conditions d'une éventuelle présence de suivi. La Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions a indiqué que le Département s'emploierait à limiter autant que faire se peut les répercussions socioéconomiques négatives des opérations de maintien de la paix, en particulier au moment du retrait d'une mission. L'examen des capacités civiles pourrait améliorer l'interopérabilité à l'échelle du système des Nations Unies afin de mieux utiliser les ressources et aller dans le sens d'une planification intégrée. Elle a ajouté qu'il existait une contribution d'un autre ordre, mais tout aussi importante, parmi celles qu'apporte l'ONU dans les sociétés sortant d'un conflit, à savoir le développement des capacités nationales. Elle a indiqué que l'examen des capacités civiles auquel il était procédé constituait un autre volet essentiel de cet effort, précisant qu'il convenait de déterminer plus efficacement les services d'experts civils nécessaires et de les déployer au sein de missions d'appui au développement des capacités nationales pour aider à planifier et à accomplir les tâches de consolidation de la paix et les processus de transition.

Au cours de l'échange de vues qui a suivi, le Président a noté qu'il ressortait des discussions que l'on attendait du Conseil qu'il veille : i) à ce que la planification de la transition soit intégrée et rapidement engagée; ii) que le mandat reste centré sur les objectifs du gouvernement du pays d'accueil en matière de consolidation de la paix; iii) que la planification de la transition intègre toutes les parties prenantes du système des Nations Unies ; iv) que les répercussions socioéconomiques de la transition soient, autant que faire se peut, limitées; et v) que des bilans des progrès accomplis soient régulièrement réalisés, notamment en établissant une « cartographie » de toutes les activités de consolidation de la paix.

Organes subsidiaires

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Le 21 mars, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), Nestor Osorio, a remis au Conseil son rapport trimestriel sur les travaux du Comité. Il y a notamment fait état de la correspondance reçue par le Comité et le Groupe d'experts; il a indiqué que des informations étaient parvenues au Comité, évoquant des liens qu'entretiendraient l'Iran avec la République arabe syrienne et le Hezbollah, ainsi que des similitudes entre les programmes d'activités spatiales et d'activités liées aux missiles balistiques de la République islamique d'Iran.

Autres questions

Méthodes de travail

Le 19 mars, le Conseil a tenu des consultations consacrées aux méthodes de travail, sur la base d'un document officiel établi par le Portugal et le Royaume-Uni.

Les membres du Conseil se sont déclarés favorables à l'idée de mieux répartir la charge de travail du Conseil sur l'année, en regroupant les questions similaires dans un souci d'efficacité et en veillant à ce que les obligations en matière d'établissement de rapports soient adaptées aux besoins. Ils sont convenus que les propositions détaillées en ce sens devraient être adressées au Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, qui en rendrait compte au Conseil mi-juillet au plus tard.

Le Conseil a considéré à l'unanimité de ses membres que le niveau de fiabilité de la planification devrait être amélioré et qu'il faudrait réserver la journée du vendredi aux travaux des organes subsidiaires, tout en conservant la solution de souplesse permettant de se réunir à tout moment.

Les membres du Conseil ont indiqué qu'ils approuvaient le recours à la vidéoconférence pour les réunions d'information, à condition qu'un juste équilibre soit respecté entre cette méthode et la présentation d'exposés en direct. Tous ont souhaité avoir entre eux des échanges plus interactifs et recevoir des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies des exposés mieux ciblés. Certains se sont dits partisans des exposés de prospective mensuels présentés par le Département des affaires politiques, mais plusieurs ont estimé que l'ordre du jour pour ces réunions devrait être plus circonscrit, tandis que d'autres ont émis des doutes quant à la nécessité de telles réunions. Certains membres ont plaidé pour une approche plus directive de la part de la présidence tournante pour faciliter les discussions après la présentation des exposés, en scindant par exemple les débats en différents grands thèmes. Compte tenu des coûts que représentent les réunions du Conseil et des contraintes de temps, plusieurs délégations ont déclaré que le Conseil devrait faire en sorte que les consultations ne se prolongent pas au-delà d'une heure et demie par sujet, en prévoyant au maximum deux sujets par demi-journée de réunion.

Certains membres du Conseil ont avancé d'autres grandes idées de réforme allant au-delà de celles évoquées dans le document officiel du Portugal et du Royaume-Uni, dont quelques-unes avaient déjà été avancées lors du débat public sur les méthodes de travail en novembre 2011. Il a été indiqué qu'elles continueraient d'être examinées au sein du Groupe de travail informel.
